

# Parlons Vélo ! Municipales 2020

## Questionnaire pour Mougins

### **Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat**

#### **Action n°1 :**

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

*La ville de Mougins a déjà mis en place bon nombre de pistes et bandes cyclables. Le but va être de répertorier des actions, les ordonner par priorités, et les mettre en place au long du mandat à venir.*

*Dans les critères d'importance, nous pourrions trouver la sécurisation de passages connus pour être dangereux, qu'ils soient déjà aménagés ou non.*

*La vision de "réseau cyclable", afin de permettre des itinéraires ininterrompus. L'accès à des sites de forte influence : Mougins-le-Haut (habitations), village (tourisme), futur coeur de vie (commerces), Font de l'Orme (zone de travail), l'accès aux écoles, etc..*

*Le plan vélo passera également par une aide au stationnement et la lutte contre le vol par l'apposition de stationnements sûrs.*

*L'application de la loi LAURE à chaque réfection d'aménagement routier.*

#### **Action n°2 :**

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum fois par an.

*Ce plan vélo, une fois réfléchi et validé, il faudra le suivre, créer et gérer chaque projet, rencontrer les associations d'usagers (Choisir le Vélo) pour bénéficier de leur expertise, coordonner les services et les actions à mener.*

#### **Action n°3 :**

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

*Pour être sûr de la réussite d'un tel projet, cela implique forcément de partager les points de vue des utilisateurs qui seront concernés. Cela peut passer par un partage d'expérience avec des membres de Choisir le vélo, avec des questions réponses. Cela peut aussi être le fait de vivre l'expérience et parcourir un trajet en conditions réelles, là aussi vous pourrez compter sur un accompagnement de notre association.*

### **Développer un réseau cyclable cohérent**

#### **Action n°4 :**

Créer un réseau express vélo Le vélo est un excellent moyen de désengorger rapidement, efficacement et à moindre frais les réseaux routiers. Une façon de booster son développement est d'en faciliter l'accès et l'usage. Cela passera donc par des itinéraires complets et le plus sécurisés possible, mais aussi par des aménagements notamment dans les zones de rencontres comme les ronds-points, la mise en place de panneaux CLPCF, de rues en double sens cyclable....

#### **Action n°5 :**

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Il faudra prévoir de créer de nouvelles pistes et revoir celles qui seraient existantes mais nécessiteraient une amélioration. Dans le cas de réfection totale de la chaussée, il faudrait de suite prendre en compte la mise en place de pistes cyclables sécurisées dans le projet de réaménagement. RTéfléchir à des pistes double sens peut-être pourrait permettre de prendre moins de place qu'une piste de chaque côté de la chaussée.

**Action n°6 :**

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Village, le Val, Scene55, le futur Coeur de Vie, la Valmasque, l'étang, Mougins-Le-Haut, les centres sportifs, les écoles,...

**Action n°7 :**

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Il existe déjà, à ma connaissance, une connexion avec Cannes/Ranguin, le Cannet/Blanchisserie et Mouans-Sartoux. Il faudrait voir pour les accès vers le Cannet/Aubarède, et peut-être aussi Valbonne et Vallauris.

**Action n°8 :**

Mettre le vélo au cœur Peut-être que la mise en place de vélo en libre service (type vélib) pourrait aider aux déplacements des gens dans la communes : résidents comme touristes. Je pense surtout au triangle : village, val de Mougins et futur coeur de vie et à la liaison vers Scene55. Des vélos restent beaucoup moins encombrants que des voitures quand il s'agit de trouver un stationnement dans des lieux avec autant d'intérêt.

**Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous****Action n°9 :**

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Chemin de Pibonson, Grand Vallon, les Cabrières, les Peyroues, Pigranel, Chemin des Colles... Autant de voies qui sont utilisées dans le seul et unique but de gagner quelques secondes sur un trajet quotidiens, mettant en danger les résidents et les usagers les plus vulnérables.

Il faudrait décourager les gens d'y passer pour qu'ils utilisent les grands axes uniquement : Autoroute, Pénétrante, Route de la Roquette, Avenue St Martin, Avenue Maréchal Juin, Font Roubert, Notre Dame de Vie, Général De Gaulle, avenue du Golf,....

Cela peut être la perte de priorité par rapport aux grands axes, je pense notamment à Pibonson en arrivant au Val de Mougins, et entrave complètement le flux d'un axe principal justement.

Ce découragement peut passer par la mise en place de feux dont le cycle seraient rallongés pendant les heures de pointe. La mise en place d'une présence policière dans les premiers temps, voire même de vidéo verbalisation.

**Action n°10 :**

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

**Action n°11 :**

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

*Nous avons déjà évoqué ce point avec les services de la mairie. Des discussions ont permis d'identifier une zone qui pourrait servir à titre d'expérimentation. Il faudra donc suivre cette étude et l'étendre à d'autres zones si elle est concluante.*

*Cela va passer par une campagne d'information au niveau des riverains concernés, et une phase d'adaptation de chacun.*

**Action n°12 :**

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

**Action n°13 :**

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les

visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

## **Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo**

### **Action n°14 :**

Offrir du stationnement vélo sécurisé Des points ont déjà été identifiés avec les Services de la Mairie : village, scene55, les écoles, les complexes sportifs, les zones commerciales,..., en profitant du programme Alvéole de la FUB.

### **Action n°15 :**

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

### **Action n°16 :**

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

### **Action n°17 :**

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

### **Action n°18 :**

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

### **Action n°19 :**

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

### **Action n°20 :**

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

## **Promouvoir une culture vélo**

### **Action n°21 :**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

### **Action n°22 :**

Donner l'exemple : en tant que maire et élu.e.s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

### **Action n°23 :**

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

### **Action n°24 :**

Créer une "journée sans voiture".

*Cela se fait de plus en plus dans de nombreuses villes du département et rencontre un énormes succès. Il ne s'agit pas de tout interdire, mais certains axes, je pense notamment au futur coeur de vie et au Val de Mougins, ou encore la traversée de la Valmasque qui peut aisément être déviée vers St Donat et le rond point des Bouillides.*

### **Action n°25 :**

Créer une "fête du vélo".

*A l'image des événements de ballades organisées sur la ville, en proposant plus de place aux acteurs associatifs et vendeurs et mécaniciens mouginois autour du cycle.*

**Action n°26 :**

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.  
*Tout comme l'utilisation de pistes cyclables par des engins à moteurs, ou les comportements dangereux sur les trottoirs (vitesse excessive) de la part d'engins motorisés ou non.*

**Action n°27 :**

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

*Des campagnes ont déjà été publiées par les réseaux sociaux de la ville de Mougins, peut-être serait-il intéressant de les rendre plus réguliers ?*

*Concernant les sas vélo aux feux et les cédez-le-passage pour les cyclistes aux feux, là aussi une discussion a déjà eue lieu et expérimentation va être menée. La charge sera de la suivre et y donner suite en fonction des résultats obtenus.*

**Action n°28 :**

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : Je pensais plus à aller à leur rencontre pour les sensibiliser sur les intérêts qu'ils auraient à favoriser l'usage du vélo et la mise en place de locaux, d'indemnisation kilométrique / forfait mobilité par ex, :

- des employés en meilleure santé (moins d'absentéisme)
- de meilleure humeur (plus efficaces)
- des horaires maîtrisés (moins d'aléas dus aux embouteillages)
- moins de problèmes de stationnements,...